



*Empowered lives.
Resilient nations.*

APPEL D'OFFRES

**LA CONSTRUCTION DE CENTRES D'APPRENTISSAGE DE METIERS A BOL &
MANI ET LA REHABILITATION DU MARCHE A SARH EN REPUBLIQUE DU
TCHAD**

AO N° : **02/TCD10/11/2018**

Projet : Programme de prévention de l'extrémisme violent au Tchad

Pays : Tchad

Délivré le : 6 novembre 2018

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires.....	5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	5
1. Introduction.....	5
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations.....	5
3. Éligibilité.....	6
4. Conflit d'intérêts.....	6
B. PRÉPARATION DES OFFRES	7
5. Considérations générales.....	7
6. Coût de la préparation de l'offre.....	7
7. Langue.....	7
8. Documents comprenant l'offre.....	7
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;.....	7
10. Format et contenu de l'offre technique.....	7
11. Barème de prix.....	7
12. Garantie de soumission.....	8
13. Devises.....	8
14. Coentreprise, consortium ou partenariat.....	8
15. Offre unique.....	9
16. Durée de validité de l'offre.....	9
17. Extension de la durée de validité de l'offre.....	9
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires).....	10
19. Modification des offres.....	10
20. Autres types d'offres.....	10
21. Conférence préalable à l'offre.....	10
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES.....	11
22. Dépôt.....	11
Offre déposée en version imprimée (manuelle).....	11
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	11
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives.....	11
24. Retrait, remplacement et modification des offres.....	12
25. Ouverture des offres.....	12
D. Évaluation des offres	12
26. Confidentialité.....	12
27. Évaluation des offres.....	12
28. Examen préliminaire.....	13
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification.....	13
30. Évaluation des offres techniques et des prix.....	13
31. Devoir de précaution.....	13
32. Clarification des offres.....	14

33. Conformité des offres	14
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions.....	14
E. ADJUDICATION DU CONTRAT.....	14
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	14
36. Critères d'adjudication	15
37. Analyse	15
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	15
39. Signature du contrat.....	15
40. Type de contrat et conditions générales.....	15
41. Garantie de bonne exécution	15
42. Garantie bancaire de restitution d'avance.....	15
43. Indemnité forfaitaire	15
44. Dispositions en matière de paiement	15
45. Contestation des fournisseurs	16
46. Autres dispositions	16
Section 3. Fiche technique.....	17
Section 4 Critères d'évaluation.....	20
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif.....	22
Section 5b : Autres exigences connexes	39
Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer/liste de vérification.....	40
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre.....	41
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	43
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats.....	45
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	46
Formulaire E : Format de l'offre technique	49
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	52
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission	54

SECTION 1. Lettre d'invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix
 - Formulaire G : Formulaire de garantie de soumission

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :

Approuvé par :

Nom : Samson MBAINDIGUITAREL
Fonction : Procurement Assistant
Date : 06 novembre 2018

Nom : Alaza SOUMAILOU
Fonction : Procurement Spécialiste
Date : novembre 7, 2018

SECTION 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction	<p>1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.</p> <p>1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.</p> <p>1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.</p>
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	<p>2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.</p> <p>2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.</p> <p>2.3 En vertu de cette politique, le PNUD :</p> <p>a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;</p> <p>b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.</p> <p>2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse</p>

	<p>https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf</p>
3. Éligibilité	<p>3.1 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.</p>
4. Conflit d'intérêts	<p>4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :</p> <p>a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ;</p> <p>b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ;</p> <p>c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.</p> <p>4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.</p> <p>4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants :</p> <p>a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ;</p> <p>b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales. En cas de non-divulgaration de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgaration soient rejetées.</p> <p>4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent</p>

		provoquer le rejet de l'offre.
B. PRÉPARATION DES OFFRES		
5. Considérations générales	5.1	Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.
	5.2	Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1	Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1	L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées EN FRANCAIS
8. Documents comprenant l'offre	8.1	L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1	Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1	Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.
	10.2	Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué.
	10.3	Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique.
	10.4	Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.
11. Barème de prix	11.1	Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO.

	<p>11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.</p>
<p>12. Garantie de soumission</p>	<p>12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre.</p> <p>12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée.</p> <p>12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre.</p> <p>12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.</p> <p>12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : <ul style="list-style-type: none"> i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
<p>13. Devises</p>	<p>13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
<p>14. Coentreprise, consortium ou partenariat</p>	<p>14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.</p> <p>14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.</p> <p>14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en</p>

	<p>ce qui concerne le dépôt d'une offre unique.</p> <p>14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.</p> <p>14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. <p>14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.</p> <p>14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.</p>
<p>15. Offre unique</p>	<p>15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
<p>16. Durée de validité de l'offre</p>	<p>16.1 Les offres restent valables pour la période cent vingt (120) jours calendaires, et la validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme.</p> <p>16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.</p>
<p>17. Extension de la durée de validité de l'offre</p>	<p>17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et</p>

	<p>sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre.</p> <p>17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale.</p> <p>17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.</p>
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	<p>18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard le 14 novembre 2018 à 12h00. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit à l'adresse faq.td@undp.org. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.</p> <p>18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements à toutes les questions posées et les réponses seront publiées sur le site de publication au plus tard le 16 novembre 2018.</p> <p>18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.</p>
19. Modification des offres	<p>19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.</p> <p>19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.</p>
20. Autres types d'offres	<p>20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre.</p> <p>20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».</p>
21. Conférence préalable à l'offre	<p>21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqué dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.</p>

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

22. Dépôt	<p>22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.</p> <p>22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.</p> <p>22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.</p>
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	<p>22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :</p> <p>(a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut.</p> <p>(b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :</p> <ol style="list-style-type: none">i. Porte le nom du soumissionnaire ;ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ;iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. <p>Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.</p>
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	<p>22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ;b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. <p>22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notice/resources/</p>
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	<p>23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse ci-dessous et au plus tard le 20 novembre 2018 à 12h00, TU+1. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre.</p> <p>23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.</p>

<p>24. Retrait, remplacement et modification des offres</p>	<p>24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».</p> <p>24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.</p> <p>24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.</p>
<p>25. Ouverture des offres</p>	<p>25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.</p> <p>25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.</p> <p>25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.</p>
<p>D. ÉVALUATION DES OFFRES</p>	
<p>26. Confidentialité</p>	<p>26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat.</p> <p>26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.</p>
<p>27. Évaluation des offres</p>	<p>27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées.</p> <p>27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée) <ul style="list-style-type: none"> a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix <p>L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.</p>

<p>28. Examen préliminaire</p>	<p>28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.</p>
<p>29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification</p>	<p>29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation).</p> <p>29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
<p>30. Évaluation des offres techniques et des prix</p>	<p>30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.</p>
<p>31. Devoir de précaution</p>	<p>31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.

<p>32. Clarification des offres</p>	<p>32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.</p> <p>32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres.</p> <p>32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.</p>
<p>33. Conformité des offres</p>	<p>33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante.</p> <p>33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.</p>
<p>34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions</p>	<p>34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.</p> <p>34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.</p> <p>34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. <p>34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.</p>

E. ADJUDICATION DU CONTRAT

<p>35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres</p>	<p>35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.</p>
---	---

<p>36. Critères d'adjudication</p>	<p>36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.</p>
<p>37. Analyse</p>	<p>37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.</p>
<p>38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat</p>	<p>38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.</p>
<p>39. Signature du contrat</p>	<p>39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.</p>
<p>40. Type de contrat et conditions générales</p>	<p>40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html</p>
<p>41. Garantie de bonne exécution</p>	<p>41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.</p>
<p>42. Garantie bancaire de restitution d'avance</p>	<p>42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx.</p>
<p>43. Indemnité forfaitaire</p>	<p>43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.</p>
<p>44. Dispositions en matière de paiement</p>	<p>44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail</p>

	délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	<p>45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html</p>
46. Autres dispositions	<p>46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent.</p> <p>46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent.</p> <p>46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=E.</p>

SECTION 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	French
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Allowed [offre par lot ou pour plusieurs lots]
3	20	Autres types d'offres	Shall not be considered
4	21	Conférence préalable à l'offre	Will not be conducted
5	16	Durée de validité de l'offre	120 Jours
6	13	Garantie de soumission	Required in the amount of F CFA 10 000 000
7	41	L'avance payable après a signature du contrat	Allowed up to a maximum of 20% of contract value
8	42	Indemnité forfaitaire	Will be imposed as follows:
9	40	Garantie de bonne exécution	Required in the amount of XAF, 10% du montant total du marché
10	12	Devise de l'offre	Local currency ____XAF____
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	14 novembre 2018 à 16h00 T+1
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : <u>Procurement Assistant</u> Adresse : Boite Postale 906 N'Djaména (Tchad), Villas des Hôtes - Farcha, Rond - Point de la Francophonie, , Tel: +235 22 51 86 27/ 22 51 93 30/ 22 51 77 19 Courriel : <u>faq.td@undp.org</u>

13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Direct communication to prospective Proposers by email and Posting on the website of publication
14	23	Date limite de dépôt des offres	20 novembre 2018 à 12h00, TU+1
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	<input checked="" type="checkbox"/> Courrier/remise en main propre <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Système e-Tendering
15	22	Adresse de dépôt des offres	Dans l'urne placée à la guérite des agents de sécurité, Bureau du PNUD à N'Djamena au Tchad Boite Postale 906 N'Djaména (Tchad), Villas des Hôtes - Farcha, Rond - Point de la Francophonie,
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	N/A
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : novembre 21, 2018 10:00 Lieu : Grande salle de réunion du PNUD
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas du lot.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	<i>décembre 19, 2018</i>
20		Durée maximum prévue du contrat	02 mois
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	One Proposer, depending on the following factors : Compte tenu de la dispersion des sites, de la taille des entreprises et aussi pour gagner du temps, un fournisseur ne peut gagner qu'un seul lot. Au cas où le même fournisseur sera moins disant pour plusieurs lots, il aura le lot le plus consistant en termes de montant
22	39	Type de contrat	Contract for Civil Works http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html

23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Works http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	N/A

SECTION 4 Critères d'évaluation

CONSTRUCTION DE CENTRES D'APPRENTISSAGE DE METIERS A BOL & MANI ET LA REHABILITATION DU MARCHE A SARH EN REPUBLIQUE DU TCHAD.

4.1. Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre

4.2. Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiquer.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement (registre de commerce et l'autorisation administrative).	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	<ul style="list-style-type: none">▪ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays▪ Les brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire▪ Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
QUALIFICATION		
Antécédents de	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des trois (03) dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification

contrats inexécutés¹		
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum trois (03) ans d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum trois (03) contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des cinq (05) dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 100 000 USD É.-U. au cours des 3 dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

SECTION 5A : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

5. A.1. CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

A. OBJET DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières et les plans d'exécution qui l'accompagnent ont pour objet la description des travaux de construction des infrastructures économiques et communautaires dans les provinces du Lac, Hadjer Lamis et Moyen Chari en République du Tchad. Il fixe les dispositions techniques spécifiques des travaux ci-dessus mentionnés.

B. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent descriptif a pour but de faire connaître le programme général des interventions et le mode de bâtir relatif aux travaux de construction des infrastructures économiques et communautaires dans les provinces du Lac, Hadjer Lamis et Moyen Chari en République du Tchad. Les travaux sont repartis en deux (02) lots suivants :

Lot N°1 : Travaux de construction d'un centre d'apprentissage de métier dans les provinces du Lac (Bol) et du Hadjer Lamis (Mani) en République du Tchad ;

Lot N°2 : Travaux de réhabilitation des hangars d'étalage du marché Yalnas dans la province du Moyen Chari (Sarh) en République du Tchad ;

L'ensemble des travaux sera exécuté conformément au devis quantitatif et estimatif et aux présentes spécifications techniques.

Le présent CCTP concerne le génie civil repartis en deux (02) lots.

ARTICLE 1: GENERALITES

1.1. Description des travaux

La réalisation des ouvrages a été conçue suivant le principe constructif classique comprenant une ossature en béton armé constituée des poteaux, des semelles isolées, des longrines et la maçonnerie en agglomérée de ciment pour remplissage et cloisonnement intérieur pour le centre d'apprentissage de métier et d'une ossature mixte acier-béton pour les hangars d'étalage.

Les travaux à exécuter sont explicités par les plans joints au Dossier d'Appel d'Offres.

1.2. Mode d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés à l'entreprise générale et comprennent les corps d'états suivants :

Terrassement

Gros Œuvre et maçonnerie

Etanchéité

Charpente - Couverture

Menuiseries métallique

Peinture

1.3. Prescriptions techniques et règles de calcul

La réalisation des travaux est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en République du Tchad notamment les spécifications techniques des D.T.U, les prescriptions techniques du C.S.T.B.

Béton armé

- Règles Techniques de Conception et de Calcul des Ouvrages en Béton Armé aux états limites BAEL91.

Constructions Métalliques Règles de calcul CM66

- Sollicitations climatiques Règles définissant les effets de vents dites règles NV 65.

Evaluation des charges permanentes et des surcharges d'exploitation L'évaluation des charges permanentes et des surcharges d'exploitation sera déterminée à partir de :

- La norme NF P 06 - 004 pour les charges permanentes et les charges d'exploitation dues aux forces de la pesanteur ;
- La norme NF P 06 - 001 pour les charges d'exploitation des bâtiments.

1.4. Coordination entre corps d'état

Il sera pris toutes les dispositions nécessaires pour éviter que des réservations de passage ne soient exécutées après coulage des bétons.

ARTICLE 2 : INSTALLATION DE CHANTIER

2.1. Obligations générales de l'Entreprise

L'Entreprise devra soumettre au Maître d'œuvre dans un délai de deux semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux le plan d'installations de chantier. Pendant la durée complète des travaux, l'Entreprise assurera:

- La clôture du chantier
- L'amenée et la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaire à l'exécution des travaux
- Le nettoyage et le gardiennage du chantier
- Le raccordement et l'évacuation des eaux pluviales s'il y a lieu
- L'installation de fabrication du béton pour éviter la préparation non contrôlée.
- Les aires de stockages aménagées pour les agrégats et autre matériel

- La construction provisoire de magasins de stockage pour les matériaux et équipements qui doivent être protégés des intempéries.
- Les mesures nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel.

Bureaux de chantier

Pendant toute la durée de réalisation des travaux, l'attributaire du marché devra mettre à la disposition du Maître d'œuvre dans un emplacement déterminé conjointement avec celui - ci :

- Un bureau de 20 m2 et équipé de table et chaises. Ce bureau est strictement réservé au Maître d'œuvre ;
- Une salle équipée pour les réunions de chantier pouvant recevoir 15 personnes.

Ces installations seront distinctes de celles de l'Entreprise. Les dépenses d'installation et d'exploitation de ces travaux seront à la charge de l'Entreprise.

Les bureaux destinés au Maître d'œuvre devront être fonctionnels dans un délai d'une semaine à compter de la notification de l'ordre de service du démarrage des travaux.

Panneaux de chantier

Il sera apposé deux panneaux de chantier très visible dont les emplacements seront définis et indiqués par le Maître d'œuvre. Les panneaux de chantier porteront les indications suivantes:

- Références du projet ;
- Références du Maître d'Ouvrage
- Références du Maître d'œuvre
- La source de financement
- Références de l'Entreprise
- La durée des travaux, la date d'ouverture et de fin de chantier.

Aucun autre panneau ne sera autorisé sur les lieux, sauf accord écrit exception faite des panneaux réglementaires, ceux interdisant l'accès au chantier et ceux concernant la sécurité.

Entretien du chantier

Une fois le chantier installé, il doit être constamment tenu en état de propreté par l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur devra, à ses frais, assurer le nettoyage sommaire et l'enlèvement des gravois et autre débris provenant des travaux. Il devra également nettoyer chaque local avant l'intervention de tout autre corps d'état.

Gardiennage

Un gardiennage efficace sera mis en place par l'Entrepreneur. Il devra être assuré de jour

comme de nuit pour éviter tout désagrément pouvant résulter des pertes ou vols sur le chantier.

Protection des ouvrages

L'Entrepreneur doit la protection des ouvrages et fournitures avant et après leur mise en place et ce, durant toute la durée du chantier.

2.2. Nettoyage et décapage

Décapage et purgeage de la terre végétale sur une profondeur minimale de 25 cm sur l'emprise des bâtiments à construire. Les terres végétales déblayées seront évacuées à la décharge publique.

Localisation : emprise du bâtiment à construire

2.3. Implantation des ouvrages

IMPLANTATION

L'Entrepreneur est responsable de l'implantation des ouvrages et il est également responsable des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse.

En cas d'erreur d'implantation ou de nivellement, l'Entrepreneur sera tenu d'exécuter à ses frais et quelle que soit leur importance tous les travaux nécessaires au rétablissement des ouvrages dans leur position prévue.

L'Entrepreneur fera tous les relevés qu'il jugera nécessaires et demeurera responsable des conséquences de toute erreur de mesure, quelle que soit l'origine du plan et des calculs.

Le maître d'œuvre ou son représentant se réserve le droit de procéder à ses frais à des vérifications périodiques des différents axes et éléments d'implantation ou de nivellement des ouvrages.

BORNES ET REPERES

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur sera tenu de reconnaître, en présence de l'Ingénieur, les repères généraux de triangulation et de nivellement qui ont servi de base à l'étude et de mettre en place des repères principaux en vue de l'implantation des ouvrages.

Une cote fictive ou niveau fini du plancher sera matérialisée et maintenue sur le chantier ou à proximité pour une bonne réalisation des cotes de niveau.

Les incidences financières sont réputées incluses dans l'offre de l'Entrepreneur.

ARTICLE 3: TERRASSEMENT

3.1. Fouilles en puits

Elles concernent l'extraction des terres pour la construction des ouvrages en fondation. L'ouverture des fouilles ne sera pas inférieure à 140 cm x 140 cm pour les facilités de mise en œuvre. Les fonds de fouilles seront débarrassés des roches, des anciennes fondations et de toute poche de

terre plus compressible que le sol environnant.

Localisation : suivant plan de fondation

3.2. Fouilles en rigole

Elles concernent l'extraction des terres pour la construction des ouvrages de soubassement.

Localisation : suivant plan de fondation

3.3. Fouilles en tranchée

Elles concernent l'extraction des terres pour les travaux d'aménagement de la plateforme du marché.

Localisation : suivant plan d'assainissement

3.4. Remblai des fouilles

Remblaiement des fouilles après exécution des travaux de fondation jusqu'au niveau du terrain naturel par des matériaux de bonne qualité ne comprenant ni de gravais, de terre végétale ou de mauvaises terres.

Les matériaux proviendront des fouilles et la mise en place s'effectuera par couches successives de 20 cm d'épaisseur arrosées et compactées.

3.5. Remblais sableux

Il concerne tous les fonds de fouilles en rigoles, en pleine masse et sur toute l'emprise des bâtiments sur une hauteur de supérieur ou égal à 20 cm. Les remblais sableux seront soigneusement compactés par couches successives de 20 cm y compris toutes sujétions. Les épaisseurs de remblais seront selon la disposition des sols intérieurs et la plate -forme sera livrée à -0,10 m du niveau fini du dallage.

Localisation: sous tous les dallages

3.4.1 Prescriptions générales

L'Entreprise est censée avoir une connaissance des lieux afin de comprendre tous les aléas et contraintes de chantier. L'Entrepreneur se soumettra aux conditions d'exécution des travaux suivant les normes des Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur. Tous les travaux de fouilles seront dus dans leur totalité et comprendront toutes sujétions notamment:

- Étalement
- Épuisement
- Dressement des parois
- Blindage
- Réglage des fonds de fouilles aux cotes définitives.

Les fouilles en puits seront poursuivies jusqu'au bon sol d'assise des fondations suivant les conclusions des études de sol à entreprendre par le Laboratoire agréé des Bâtiments. Préalablement avant

démarrage des travaux de gros-œuvre en infrastructure, les fonds de fouilles soigneusement nivelés et dressés seront soumis à la réception du maître d'œuvre.

3.4.2 Conformité aux cahiers des clauses techniques

L'Entrepreneur s'engage à réaliser et exécuter sans dérogation les travaux décrits dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières conformément aux spécifications techniques, aux règles de calcul et de conception susmentionnées ainsi qu'aux normes en vigueur. Les ouvrages dont la réalisation n'est pas conforme aux présentes clauses seront démolis ou déposés aux frais et à la charge de l'Entrepreneur à la première demande de l'Ingénieur.

ARTICLE 4 : GROS ŒUVRE FONDATION

4.1. Béton de propreté

Béton dosé à 150 kg de ciment CPJ 35, pour forme de propreté de 5 cm d'épaisseur minimale y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

La surface du béton de propreté sera calculée selon l'emprise des semelles avec un débordement de 5 cm de part et d'autre.

Localisation : Au-dessous de tous les ouvrages en béton armé de fondation reposant directement sur le sol et tous ouvrages de soubassement.

4.2. Semelles

Les fondations seront conçues en fonction des charges à transmettre et de la Contrainte de travail de sol d'assise déterminée après étude géotechnique du sol par le laboratoire.

Mise en œuvre : Béton dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 pour ouvrages horizontaux coulés sur le sol ou sur forme et comprenant coffrage, ferrailage, pervibration et toutes sujétions d'exécution. Pour les dimensions et le ferrailage, se référer aux plans de structure béton armé établis et approuvés par le Maître d'œuvre.

Localisation : suivant plan de fondation

4.3. Amorce de poteaux

Mise en œuvre : Béton dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 comprenant boisage, coffrage, ferrailage, pervibration et toutes sujétions d'exécution. Pour les dimensions et le ferrailage, se référer aux plans de structure béton armé établis et approuvés par le Maître d'œuvre.

Localisation : suivant plan de fondation

4.4. Spécifications générales des matériaux

a) Granulats :

Article 2.1 D.T.U n° 20 et règles B.A.E.L 91

Les matériaux proviendront de roches stables, inaltérables à l'eau et à l'air ne contenant pas d'impuretés nuisibles au béton ou aux armatures. Il pourra être fait usage soit de granulats roulés, soit de granulats concassés.

Ils peuvent provenir soit de roches concassées, soit directement de gisements naturels sélectionnés. Dans ce dernier cas, l'Entrepreneur est tenu de demander au Maître d'œuvre l'agrément des gisements qu'il envisage d'exploiter.

La prospection des sables et agrégats est à la charge totale de l'Entrepreneur.

Toutes les dispositions seront prises pour que ces matériaux ne soient pas mélangés avec des matériaux indésirables.

Chaque classe de granulats propres sera stockée séparément; les aires de stockage seront munies de cloisons adéquates afin d'éviter que les différentes classes ne se mélangent.

En toutes circonstances, le Maître d'œuvre aura la possibilité de faire conduire à la décharge, aux frais de l'Entrepreneur, des matériaux qu'il jugera non conformes aux prescriptions du présent CCTP.

Le sable devra être exempt d'argiles, limons, vases et matières solubles organiques.

La courbe granulométrie sera comprise dans l'intervalle 0.25 à 3.15mm. Les équivalents de sable seront supérieurs à 90. La proportion d'impuretés et d'éléments fins ou solubles susceptibles d'être éliminés par essai de décantation devra être inférieure à 1%.

Les graviers roulés ou concassés, dont les dimensions seront comprises entre **5 et 25mm**, devront provenir de la roche dure compacte et non schisteuse.

Le rapport $(d+D)/2$ sera compris entre 30 et 70.

La proportion pondérale maximale du passant au tamis de 2mm ne doit pas être inférieure à 1.5% et la proportion de [matières susceptible d'être éliminée par décantation ne devra pas dépasser 1%](#).

[Normes NF-P 18.303.](#)

L'eau employée pour le gâchage des mortiers et bétons devra contenir :

Moins de 2 grammes/litres de matières en suspension ;

Moins de 2 grammes/litres de sels dissous,

Être exempt de matières organiques et de chlore.

L'Entrepreneur veillera à protéger les réservoirs et bacs à eau contre les élévations de température.

L'Ingénieur pourra arrêter la fabrication des mortiers et bétons s'il juge que la température de l'eau est trop élevée. (Température supérieure à 35 °).

b) Ciment :

Le ciment utilisé sera en règle générale du ciment PORTLAND CPJ 35 pour les travaux de maçonnerie et CPJ 45 pour les ouvrages courants en béton armé.

Le ciment sera livré en sacs d'origine. Le réensachage est formellement interdit ainsi que les récupérations de poussière de ciment pour tout béton ou mortier.

Le stockage doit se faire dans des locaux à l'abri de l'humidité et bien ventilés sur des planchers en bois sec à au moins 10cm au-dessus du sol. Le stockage des sacs doit être systématiquement organisé de manière à ce que la durée de stockage n'excède pas les trois mois.

Les ciments ne pourront être utilisés qu'après avoir été appréciés comme sains par le Maître d'œuvre.

c) Armatures :

Les armatures devront être exemptes de tous corps gras, seule une légère oxydation naturelle sera tolérée. Elles seront mises en œuvre selon les plans approuvés par le Maître d'œuvre. Elles seront parfaitement enrobées et ne devront en aucun cas se déplacer au coulage du béton.

Les aciers à mettre en œuvre doivent être neufs, parfaitement propres, sans trace de rouille, de peinture, de graisse, de ciment ou de terre. Les aciers doivent être exempts de tout défaut nuisible à leur emploi.

d) Mise en œuvre des ouvrages

Confection des bétons:

Les bétons seront impérativement confectionnés de manière mécanique par des bétonnières prévues dans l'offre de l'Entrepreneur. Le gâchage manuel est interdit. Préalablement à la confection des bétons, l'Entrepreneur devra impérativement faire entreprendre à sa charge les études de formulation du béton par le Laboratoire des Bâtiments. Les résultats de ces études seront soumis au Maître d'œuvre deux semaines avant le début des travaux de gros-œuvre.

Les installations pour la fabrication du béton seront soumises à l'approbation préalable du Maître d'œuvre qui pourra éventuellement imposer à l'Entrepreneur d'améliorer lesdites installations si la qualité des bétons produits n'est pas conforme aux prescriptions techniques. La capacité des installations devra être suffisante pour permettre de suivre la cadence prévue par le planning de réalisation des ouvrages.

e) Bétonnage

Aucun bétonnage ne pourra commencer sans l'autorisation de l'Ingénieur. Avant tout bétonnage, l'Entrepreneur est astreint de faire réceptionner les fonds de fouille, les

éventuelles reprises de bétonnage ainsi que les coffrages, étaiyages par l'ingénieur. Le mode de mise en œuvre des bétons devra être soumis à l'agrément de l'ingénieur.

Aucun bétonnage ne pourra commencer avant que l'ingénieur n'ait contrôlé les diamètres des armatures, le nombre, la disposition des armatures, la conformité aux plans d'exécution ainsi que la rigidité et l'étanchéité des coffrages.

Tous les bétons seront vibrés mécaniquement dans la masse de telle sorte que pour atteindre une compacité maximale et éviter la ségrégation du béton. La pervibration manuelle est interdite.

La hauteur de chute libre du béton dans les coffrages ne doit pas excéder **1,50 mètre**.

f) Longrines

Mise en œuvre: dito 4.3

Localisation : suivant plans béton armé.

g) Chaînages linteaux et appuis fenêtre

Mise en œuvre: dito 4.3

Localisation : suivant plans béton armé.

h) rampes d'accès et bêche d'ancrage

Mise en œuvre: dito 4.3

Localisation : suivant plans béton armé.

i) Poteaux en élévation et voiles décoratifs

Mise en œuvre: dito 4.3

Localisation : Tous les poteaux incorporés dans les maçonneries, ainsi que les poteaux isolés

j) Dallage

Mise en œuvre:

- Forme en sable anti-contaminant de 8 cm d'épaisseur après arrosage et damage.
- Film polyane d'épaisseur 150 à 200 microns
- Béton de forme dosé à 250 kg de ciment CPJ 45, épaisseur 8 cm, ferrailage par treillis soudé ou acier haute adhérence disposé en deux nappes y compris fragmentation en éléments de petites surfaces et joints dans les deux directions. Le dallage devra être indépendant du gros-œuvre et découpés par des joints de dilatation et des joints de retrait. Les joints de retrait délimiteront une surface n'excédant pas **25 m²**.

Localisation: selon plan

k) Etales et bancs

Mise en œuvre: dito 4.3

l) Collecteurs et regards tampons

Mise en œuvre: dito 4.3

m) Joints de dilatation

Il sera posé intérieurement et extérieurement à l'emplacement des joints de dilatation, en parties verticales et horizontales, des couvre-joints "TEGO" ou similaire maintenus à l'aide de griffes en acier inoxydable coincées dans les profondeurs des joints. Cette pose comprend toutes les sujétions inhérentes à la fourniture.

ARTICLE 5 : MAÇONNERIES

Toutes les maçonneries seront réalisées en agglomérés creux ou pleins et devront répondre aux prescriptions de la norme P 14 301. Les différentes épaisseurs sont indiquées par les cotations des plans et coupes.

L'Entrepreneur devra veiller au bon arrosage des agglos avant la mise en œuvre de manière à éviter la dissécatation. Les agglos seront posées en quinconce de manière à éviter la superposition de 2 joints verticaux. Par ailleurs, les joints de mortier horizontaux et verticaux ne devront pas avoir plus 0,01m d'épaisseur. Toutes les maçonneries seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment. Les poteaux et raidisseurs en béton armé seront coulés après montage des maçonneries de façon à assurer un harpage efficace. Les joints devront être parfaitement bourrés.

5.1. Agglo plein de 20 cm

Localisation : soubassement sous longrine

5.2. Agglo creux de 15 cm

Localisation : selon plan pour les murs de remplissage

ARTICLE 6 : ENDUITS, REVETEMENT

6.1. Enduits

L'Entrepreneur exécutera tous les enduits intérieurs et extérieurs tels que définis ci-dessous. Les enduits au mortier de ciment seront parfaitement dressés de **0,15 cm d'épaisseur**. Sur les surfaces à enduire, exécution d'un revêtement en trois couches parfaitement dressés et taloches comprenant :

- Un gobetis au mortier de ciment dosé à 500kg/m³ de sable
- Un corps d'enduit au mortier de ciment dosé à 350 kg/m³ de sable
- Une finition type tyrolien ou lissée selon le cas.

6.2. Enduits en sous face planché

Sans objet

6.3. Chape

Mise en œuvre : Chape au mortier de ciment dosé à 500 kg de ciment CPJ35 dressée et lissée d'une épaisseur de **4cm**.

Localisation : sol intérieur et vérandas

ARTICLE 7 : ETANCHEITE

7.1. Etanchéité sous dallage

L'étanchéité sous dallage sera assurée par un film de polyane déroulé sur le remblai sableux qui recevra le dallage.

Localisation : dallage

7.2. Relevé d'étanchéité et protection des acrotères

Les acrotères seront terminés par un becquet comportant un larmier .Le complexe d'étanchéité de la partie courante sera relevé sous le becquet sur une hauteur au moins de 0,05 m.

Localisation : solin de protection

ARTICLE 8 : MENUISERIES METALLIQUE

8.1. Menuiserie métallique

Elle sera en métal constituée de lames en tôle pleine et conçues de la manière robuste avec des fers 10/12 suivant les plans et détails de menuiserie. Les menuiseries sont fixées dans la maçonnerie par des lattes de fixation de 15cm de longueur. Les dimensions sont indiquées sur le plan de détail des menuiseries.

Localisation : selon indication du plan

8.2. Serrurerie

Toutes les portes seront équipées de serrures à canon de marque vachette ou des serrures à mortaise de la série produites par les établissements Bricard ou similaire.

L'Entrepreneur devra présenter au préalable à l'ingénieur l'échantillon de cet article avant la pose.

8.3. Menuiseries extérieures : prescriptions générales

Pour l'exécution des présents travaux, l'entrepreneur soumettra à l'Ingénieur un échantillon de chaque type de menuiseries pour approbation préalable.

Toutes les menuiseries extérieures devront être parfaitement étanches à l'eau et à l'air même par des pluies fouettant et vent violents. Toutes les menuiseries métalliques seront exécutées à partir du cadre métallique.

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude tant en aplomb niveau et calage.

ARTICLE 9 : CHARPENTE - COUVERTURE

9.1. Charpente

9.1.1. Ferme en double cornière de 50 à un et deux versants

Les fermes sont tracées sur épures en atelier. Elles sont transportées au chantier avec toutes les précautions nécessaires. Les cornières constituant les charpentes sont coupées et assemblées par soudure à l'arc en atelier. Au droit des soudures les abouts des cornières sont nettoyés par meulage. Aux extrémités, les fermes sont renforcées dans les angles par une plaque en tôle d'acier de 3mm d'épaisseur soudée. Les profils de cornière sont de 50x50x5 à ailes égales.

Le prix comprend la fourniture, la pose, les accessoires, la fixation, la peinture, antirouille, les retouches et toutes sujétions pour être conforme aux règles de l'art. La réalisation des plans d'exécution de la charpente métallique est une charge de l'entreprise.

L'entreprise doit faire exécuter les plans de charpente métallique par un bureau agréé et doit soumettre au Maître d'œuvre ses plans d'exécution au moins 15 jours avant la mise en fabrication.

L'entrepreneur ne peut commencer la mise en fabrication des charpentes qu'après l'approbation de ces plans par l'ingénieur. Mais l'approbation de celui-ci ne dégage pas l'entreprise de sa responsabilité entière sur le dimensionnement, l'exécution et la mise en place de la charpente.

Les ancrages de la charpente doivent être étudiés par le bureau d'études de charpente et intégrés lors du coulage des bétons. L'entrepreneur s'assure de disposer de toutes les données nécessaires à l'étude des charpentes. Il s'adresse à l'architecte pour obtenir les plans ou les détails qui lui manqueraient au moins deux semaines avant le début des études.

9.1.2. Ferme en double cornière

Idem point 9.1.1 ci-dessus.

9.2. Fourniture et pose de console en cornière de 50

Idem point 9.1.1 ci-dessus.

9.3. Pannes en tubes carrés de IPN de 80

Idem point 9.1.1 ci-dessus.

9.4. Contreventement en cornière de 50

Idem point 9.1.1 ci-dessus.

9.5. Poteaux en IPN140

Idem point 9.1.1 ci-dessus.

9.6. Poutres et raidisseurs en IPN 100

Idem point 9.1.1 ci-dessus.

9.7. Couverture en tôle galva 7/10é

La couverture sera en tôle galva dont l'épaisseur sera de 0.7 mm. La fixation s'effectue par crochet avec application des rondelles métalliques et d'étanchéité prescrite.

Pour la pose, les prescriptions du fabricant seront entièrement respectées, tant en ce qui concerne les recouvrements et le percement des tôles.

En principe, aucun recouvrement longitudinal n'est autorisé (tous les bacs devraient être d'une seule pièce par versant). Un recouvrement longitudinal ne peut être exécuté qu'après acceptation du Maître d'œuvre et suivant les prescriptions du fabricant. Les pieds des versants seront alignés au cordeau avant fixation. Tout défaut de parallélisme par rapport à la façade ou dans les alignements des pieds de versant entraîne le refus de la pièce.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions pour assurer le transport et la mise en œuvre des tôles. Toute déformation, percement ou déchirure entraîne le refus de pièce et son élimination du chantier.

La faîtière est réalisée avec le même dispositif prévu par le fabricant des bacs autoportants.

Pour la pose, les prescriptions du fabricant des tôles bacs autoportants seront intégralement respectées.

Tant en ce qui concerne le recouvrement qu'en ce qui concerne les percements et la fixation.

ARTICLE 11 : PEINTURE

Consistance

Exécution de tous les travaux de peinture intérieures et extérieures ainsi que tous les travaux annexes et accessoires nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

Les travaux ne seront entrepris que sur des subjectiles parfaitement secs. Ils seront débarrassés des poussières des projections de ciment, tâches de graisse etc....

Avant tout commencement des travaux l'entrepreneur est tenu de procéder son autorité du Maître d'œuvre à l'examen des surfaces à peindre.

L'accord de l'Ingénieur ne sera notifié à l'entrepreneur que lorsque les travaux préparatoires sont totalement réalisés.

Travaux préparatoires

Nettoyage du support dépoussiérage, ponçage des supports. Le support doit être débarrassé de tous clous.

Les trous doivent être bouchés et la surface du subjectile devra être plane, lissée et ne présente aucune aspérité.

Peinture Acrylique

Mise en œuvre :

- Brossage, égrenage et époussetage des supports
- Application d'une couche d'imprégnation
- Application d'une couche d'impression
- Application de 2 couches de peinture acrylique ou similaire
- Finition aspect lisse mat velouté Localisation :
murs intérieurs, extérieurs et faux-plafond

Peinture Acrylique

Mise en œuvre : idem

Localisation : faux-plafond

Peinture glycérophtalique

Mise en œuvre :

- Brossage, égrenage et époussetage
- Application d'une couche d'impression
- Application de 2 couches de peinture Glycéro

Localisation: métallique et bois

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Moyens d'exécution des travaux

Moyens humains

L'Entreprise qui se verra confier les travaux tels que précédemment définis devra mettre en place les moyens en personnel et en matériel qu'elle juge nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Il devra prévoir au minimum, un personnel d'encadrement, suivant le tableau ci-après:

N°	Noms et Prénoms	Niveau de formation minimal	Fonction dans le cadre du Projet	Expériences spécifiques en bâtiment (minimum en années)
1		Bac+5 en génie civil, en bâtiment ou tout autre diplôme équivalent.	Un Chef de mission	<ul style="list-style-type: none">✓ une expérience d'au moins 05 ans dans la supervision et la conduite des travaux de génie civil✓ Une expérience spécifique en supervision ou contrôle des travaux de construction des infrastructures rurales ou communautaires.
2		Formation d'ingénieur de travaux, bâtiment, génie civil ou équivalent (Bac+3)	Un Conducteur de travaux par site	<ul style="list-style-type: none">✓ Des expériences professionnelles avérées dans la réalisation des travaux de bâtiments ou tous autres travaux de génie civil.✓ De l'expérience spécifique en construction des centres communautaires ou infrastructures rurales.

3		Formation de technicien génie civil ou équivalent (Bac+2)	Un Chef du chantier par site	✓ Des expériences professionnelles avérées dans la réalisation des travaux de bâtiments ou tous autres travaux de génie civil.
---	--	---	------------------------------	--

*Le prestataire **devra fournir les CV, copie légalisée du diplôme et l'attestation de disponibilité dument signé et daté par le chef de mission, les conducteurs des travaux et les chefs chantier et prévoir tous les autres personnels nécessaires pour la bonne réalisation des travaux (Faire la liste exhaustive des ouvriers spécialisés, leur nombre tenant compte du rendement qui permet de tenir dans le délai contractuel). Le nombre de personnel affecté sur le chantier pour un corps d'état donné devra permettre le respect strict du délai contractuel.***

12.2. Moyens matériels minimum

Pour la réalisation des travaux, le prestataire doit disposer d'un minimum de matériel dont la propriété ou la location sera justifiée. Il s'agit des matériels de construction à utiliser pour tous les corps d'états :

- une bétonnière ;
- un camion benne ;
- un véhicule de liaison ;
- des aiguilles vibrantes ;
- un réservoir d'eau recouvrant le besoin en eau du chantier ;
- un lot de matériel de protection ;
- un lot de matériel d'échafaudage ;
- un lot de matériel topographique ;
- un poste à soudure ; un groupe électrogène ;
- des matériels de compactage ;
- un ensemble de matériel d'échafaudage ; un ensemble de petit outillage ; une boîte à pharmacie...

Les matériels proposés par le Soumissionnaire devront être justifiés par des preuves de propriété ou un procès-verbal du constat d'un huissier de justice.

Au cas où, l'entreprise est déclarée adjudicataire, elle devra faire réceptionner tous ces matériels par l'Ingénieur, sur les lieux des travaux, avant le début des travaux.

12.3. Durée des travaux

Les travaux sont prévus pour durer au maximum **deux (02) mois** et toutes les dispositions en termes de personnel, du matériel et des moyens financiers devront être prises pour respecter ce délai.

Au-delà de ce délai, le Maître d'ouvrage sera amené à appliquer rigoureusement les pénalités de retard à l'entrepreneur. Cette pénalité est 1/200^{ème} du montant des travaux par jour calendaire.

12.4. Circulation du personnel et du matériel

Le personnel et les camions d'approvisionnement circulent de préférence sur les pistes de chantier établies en accord avec l'Ingénieur sur les terrains situés dans les emprises réservées. Ils circuleront également sur les voies publiques desservant lesdits terrains et éventuellement sur les voies et terrains privés à la condition, pour l'Entrepreneur de s'être assuré, dans ce dernier cas, des autorisations préalables nécessaires.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur restera seul responsable des dégâts et dégradations de toute nature qui pourraient résulter du passage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des emprises.

Les réclamations éventuelles élevées par les municipalités, les services des travaux publics, l'Office Nationale des Forêts et les particuliers devront être étudiées directement entre l'Entrepreneur et les intéressés. Les remises en état seront assurées par l'Entrepreneur. Dans tous les cas, l'Ingénieur sera tenu informé.

12.5. Mesures de sécurité et prescriptions diverses

L'Entrepreneur devra se conformer aux mesures particulières de sécurité prescrites par la réglementation en vigueur dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Lu et accepté le.....

Le Soumissionnaire

5.A.2. Bordereau de prix unitaires :

Lot N° 1: Région du Lac et de Hadjer Lamis

**Bordereau de prix unitaires centre d'apprentissage de métier : site du
Hadjer Lamis (Mani)**

N°	Désignation	U	Contenu des prestations	Prix unitaires en lettres	prix unitaires en chiffre
1.1	Installation et repli de chantier	ENS	<p align="center">Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée du matériel et son déplacement sur site • La préparation des aires des installations, les baraques de chantier, les installations provisoires d'eau, d'électricité, de téléphone ; • Le stockage des matériaux ; • La construction des locaux de l'Entreprise : locaux sociaux du personnel, vestiaires et blocs sanitaires, bureaux, ateliers, magasins • Les frais de gardiennage • Les levés topographiques nécessaires aux études d'exécution • Toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier • Les repliements des installations et matériels en fin de chantier 		-
1.2	Panneau de visibilité	U	Ce prix rémunère forfaitairement : La fourniture d'un panneau signalétique conformément au descriptif figurant dans le cahier de menuiserie.		-
I	TERRASSEMENT				
1.1	Nettoyage et implantation	ft	<p align="center">Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du terrain, le décapage de la terre végétale sur 25 cm d'épaisseur sur les emprises et zones de circulation avec enlèvement et dépôt à la décharge publique, il rémunère aussi les déblais et remblais compacté jusqu'à la côte du projet et réglage. 		-

			<ul style="list-style-type: none"> L'implantation et le piquetage des centres d'apprentissage de métiers suivant les indications du maître d'œuvre. 		
1.2	Fouilles en puits et rigole	m ³	Ce prix rémunère les travaux de terrassements au volume mesuré d'après le profil théorique (incluant le cas échéant, les surprofondeurs liées à la nature du sol) sans tenir compte des surlargeurs et surprofondeurs accidentelles. Il inclut l'entreposage de la terre excavée pour remblai ultérieur ou transport au dépôt.		-
1.3	Remblais des fouilles	m ³	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm.		-
1.4	Remblais sableux sous dallage	m ³	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm. Il comprend l'approvisionnement et le transport du sable de remblais.		-
II	BETONS ET BETONS ARMES				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg / m ³	m ³	Ce prix rémunère le nettoyage et réglage du fond de fouilles, la fourniture des matériaux constitutifs, le malaxage et la mise en œuvre du béton, au volume mesuré d'après la section théorique des fondations sur une épaisseur de 5 cm, sans tenir compte des surépaisseurs accidentelles.		-
2.2	Semelles en BA dosé à 350kg / m ³	m ³	Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur plans approuvés par le Maître d'œuvre. IL inclut: <ul style="list-style-type: none"> la fourniture et mise en œuvre des matériaux 		-

			<ul style="list-style-type: none"> le façonnage et mise en place des aciers (y compris les ligatures et les cales à béton) la préparation et la mise en place des coffrages et leur enlèvement le malaxage et la mise en œuvre du béton le coffrage et le décoffrage La protection et l'arrosage des ouvrages 		
2.3	Poteaux en fondation, en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2		-
2.4	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2		-
2.5	Poteaux élévation, BA dosé à 350kg/m3	m ³	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur les plans approuvés par le Maître d'œuvre.</p> <p>Il inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux ; Le façonnage des aciers (y/c les ligatures et les cales à béton) ; La préparation et la mise en place des coffrages ; Le malaxage et la mise en œuvre du bétonnage ; Le coffrage et le décoffrage ; La protection et l'arrosage des ouvrages 		-
2.6	Chaînage linteau en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		
2.7	Béton armé pour dallage ép. 0,12 cm dosé à 350kg/m3	m ³	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur les plans approuvés par le Maître d'œuvre.</p> <p>Il inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux ; 		-

			<ul style="list-style-type: none"> Le façonnage des aciers (y/c les ligatures et les cales à béton) ; La préparation et la mise en place des coffrages ; Le malaxage et la mise en œuvre du bétonnage ; Le coffrage et le décoffrage ; La protection et l'arrosage des ouvrages Joints sciés et traitement des joints profondeur 4cm et traitement des joints à la résine compatible avec revêtements de sols. 		
2.8	Appuis fenêtre en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.9	Chaînage haut et rampant en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.10	Voile décoratif en béton armé dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		
2.11	Rampe d'accès en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.12	Bêche en BA dosé à 350kg/m3 - entrée	m ³	Dito 2.5		-
2.13	Banc en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
III	MACONNERIE-ENDUIT-ETANCHEITE				
3.1	Maçonnerie de soubassement en aggro plein de 20x20x40	m ²	Ce prix rémunère, au mètre carré, la maçonnerie théorique mesurée sur plans déduction faite des baies et ouvertures. Il inclut la fourniture des matériaux constitutifs et la pose des maçonneries hourdées au		-

			mortier de ciment.		
3.2	Maçonnerie en aggro creux de 15x20x40	m ²	Dito 3.1		-
3.3	Enduit intérieur lisse	m ²	Ce prix rémunère, à la surface théorique mesurée sur plan, la préparation des surfaces, la fourniture des matériaux constitutifs, la préparation et la mise en œuvre des couches successives des enduits. Exécution d'enduit au mortier de ciment dosé de 2 cm d'épaisseur minimale, parfaitement dressées, y/c toutes prestations pour petites parties, arêtes, gorges, cueillies, raccordements et toutes sujétions.		-
3.4	Enduit extérieur tyrolien	m ²	Dito 3.3		-
3.5	Chape lisse	m ²	Ce prix rémunère à la surface mesurée sur plan, l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la chape de 4 cm d'épaisseur. Il inclut : préparation et nettoyage des supports ; fourniture des matériaux, préparation et mise en œuvre du mortier ; finition pour obtention de l'état de surface		-
3.6	Etanchéité en film polyane	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de film transparent de protection des éléments BA en fondation contre l'infiltration ou la remonté des eaux.		-
IV	MENUISERIE METALLIQUE				
4.1	Pm1 Portes métallique en tôle pleine de 200 x 220	U	Ce prix rémunère la fourniture et la pose des portes, fenêtres, suivant détail du cahier de menuiserie. la fabrication sera en profilés de commerce en acier suivant les cas. Ils peuvent également être en tôle d'acier pliée si cela est spécifié dans les descriptions contenues dans le calepin joint au présent document. Equipment par : paumelle en acier avec bague en		

			laiton, par vantail ; verrous en acier à bascule de blocage sur vantail semi-fixe ; serrure de sûreté apparente, horizontale pour menuiseries métalliques		
4.2	Fm1 Fenêtres métallique en tôle pleine de 200 x 150	U	Dito 4.1		
V	CHARPENTE COUVERTURE				
5.1	Poutre en IPN140	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de pannes métalliques en IPN de 140 pour les différentes toitures selon plan de pose descriptif et toutes sujétions de pose. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro y compris toutes sujétions de pose.		
5.2	Panne en IPN de 80	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de pannes métalliques en IPN de 80 pour les différentes toitures selon plan de pose descriptif et toutes sujétions de pose. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro y compris toutes sujétions de pose.		
5.3	Ferme en cornière double de 50 et de portée 7,70 ml	U	Ce prix rémunère à l'UNITE la fourniture et la pose de la charpente métallique en double cornière de 50 pour une portée de 7.70 ml. Les assemblages des éléments orthogonaux tels que solives, pannes sur arbalétriers, etc. seront assuré par des cornière de 50 qui seront jumelées sur l'élément secondaire et qui seront boulonnées ou rivés sur les éléments porteurs et toutes sujétions de bonne exécution. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture glycéro.		
5.4	Console en cornière double de 50 et de portée de 3,2ml	U	Ce prix rémunère en mètre linéaire la fourniture et la pose d'une console métallique en double cornière de 50 de portée 3.20 ml conformément au plan de		-

			détail validé par l'ingénieur. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		
5.5	Tôle bac galva.7/10ème y compris toutes sujétions	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de tôle bac galva 7/10ème y compris toutes les sujétions de pose.		-
5.6	Faîtière en tôle alu y compris toutes sujétions	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire, la fourniture et la pose de la tôle faîtière en bac galva et toutes sujétions de pose. La tôle doit être résistante au vent, à la rouille.		-
5.7	Etanchéité entre mur acrotère et couverture	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire l'étanchéité en paxalu pour la protection de la jonction tôle et mur acrotère. Le relevé d'étanchéité sera protégé par un solin métallique.		-
VI	PEINTURES				
6.1	Peinture glycéro sur menuiserie métallique	m ²	<p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et l'application de peinture glycérophtalique sur métal, charpente, de type MARINELAC de Tchadipeint ou similaire après la deuxième couche d'antirouille comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● époussetage ● une couche de peinture glycérophtalique <p>Une couche de finition peinture glycérophtalique sur bois type MARINELAC ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● deux couches sur couches d'impression ● ponçage après chaque couche 		-
5.2	Peinture vinylique sur maçonnerie intérieure	m ²	Dito 5.1		-

Bordereau de prix unitaires centre d'apprentissage de métier : site du Lac (Bol)

N°	Désignation	U	Contenu des prestations	Prix unitaires en lettres	prix unitaires en chiffre
1.1	Installation et repli de chantier	ENS	<p>Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée du matériel et son déplacement sur site • La préparation des aires des installations, les baraques de chantier, les installations provisoires d'eau, d'électricité, de téléphone ; • Le stockage des matériaux ; • La construction des locaux de l'Entreprise : locaux sociaux du personnel, vestiaires et blocs sanitaires, bureaux, ateliers, magasins • Les frais de gardiennage • Les levés topographiques nécessaires aux études d'exécution • Toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier • Les repliements des installations et matériels en fin de chantier 		-
1.2	Panneau de visibilité	U	Ce prix rémunère forfaitairement : La fourniture d'un panneau signalétique conformément au descriptif figurant dans le cahier de menuiserie.		-
I	TERRASSEMENT				
1.1	Nettoyage et implantation	ft	<p>Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du terrain, le décapage de la terre végétale sur 25 cm d'épaisseur sur les emprises et zones de circulation avec enlèvement et dépôt à la décharge publique, il rémunère aussi les déblais et remblais compacté jusqu'à la côte du projet et réglage. 		-

			<ul style="list-style-type: none"> L'implantation et le piquetage des centres d'apprentissage de métiers suivant les indications du maître d'œuvre. 		
1.2	Fouilles en puits et rigole	m ³	Ce prix rémunère les travaux de terrassements au volume mesuré d'après le profil théorique (incluant le cas échéant, les surprofondeurs liées à la nature du sol) sans tenir compte des surlargeurs et surprofondeurs accidentelles. Il inclut l'entreposage de la terre excavée pour remblai ultérieur ou transport au dépôt.		-
1.3	Remblais des fouilles	m ³	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm.		-
1.4	Remblais sableux sous dallage	m ³	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm. Il comprend l'approvisionnement et le transport du sable de remblais.		-
II	BETONS ET BETONS ARMES				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg / m ³	m ³	Ce prix rémunère le nettoyage et réglage du fond de fouilles, la fourniture des matériaux constitutifs, le malaxage et la mise en œuvre du béton, au volume mesuré d'après la section théorique des fondations sur une épaisseur de 5 cm, sans tenir compte des surépaisseurs accidentelles.		-
2.2	Semelles en BA dosé à 350kg / m ³	m ³	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur plans approuvés par le Maître d'œuvre. IL inclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> la fourniture et mise en œuvre des matériaux 		-

			<ul style="list-style-type: none"> le façonnage et mise en place des aciers (y compris les ligatures et les cales à béton) la préparation et la mise en place des coffrages et leur enlèvement le malaxage et la mise en œuvre du béton le coffrage et le décoffrage La protection et l'arrosage des ouvrages 		
2.3	Poteaux en fondation, en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2		-
2.4	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2		-
2.5	Poteaux élévation, BA dosé à 350kg/m3	m ³	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur les plans approuvés par le Maître d'œuvre.</p> <p>Il inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux ; Le façonnage des aciers (y/c les ligatures et les cales à béton) ; La préparation et la mise en place des coffrages ; Le malaxage et la mise en œuvre du bétonnage ; Le coffrage et le décoffrage ; La protection et l'arrosage des ouvrages 		-
2.6	Chaînage linteau en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		
2.7	Béton armé pour dallage ép. 0,12 cm dosé à 350kg/m3	m ³	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur les plans approuvés par le Maître d'œuvre.</p> <p>Il inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux ; 		-

			<ul style="list-style-type: none"> Le façonnage des aciers (y/c les ligatures et les cales à béton) ; La préparation et la mise en place des coffrages ; Le malaxage et la mise en œuvre du bétonnage ; Le coffrage et le décoffrage ; La protection et l'arrosage des ouvrages Joints sciés et traitement des joints profondeur 4cm et traitement des joints à la résine compatible avec revêtements de sols. 		
2.8	Appuis fenêtre en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.9	Chaînage haut et rampant en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.10	Voile décoratif en béton armé dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		
2.11	Rampe d'accès en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.12	Bêche en BA dosé à 350kg/m3 - entrée	m ³	Dito 2.5		-
2.13	Banc en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
III	MACONNERIE-ENDUIT-ETANCHEITE				
3.1	Maçonnerie de soubassement en aggro plein de 20x20x40	m ²	Ce prix rémunère, au mètre carré, la maçonnerie théorique mesurée sur plans déduction faite des baies et ouvertures. Il inclut la fourniture des matériaux constitutifs et la pose des maçonneries hourdées au		-

			mortier de ciment.		
3.2	Maçonnerie en aggro creux de 15x20x40	m ²	Dito 3.1		-
3.3	Enduit intérieur lisse	m ²	Ce prix rémunère, à la surface théorique mesurée sur plan, la préparation des surfaces, la fourniture des matériaux constitutifs, la préparation et la mise en œuvre des couches successives des enduits. Exécution d'enduit au mortier de ciment dosé de 2 cm d'épaisseur minimale, parfaitement dressées, y/c toutes prestations pour petites parties, arêtes, gorges, cueillies, raccordements et toutes sujétions.		-
3.4	Enduit extérieur tyrolien	m ²	Dito 3.3		-
3.5	Chape lisse	m ²	Ce prix rémunère à la surface mesurée sur plan, l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la chape de 4 cm d'épaisseur. Il inclut : préparation et nettoyage des supports ; fourniture des matériaux, préparation et mise en œuvre du mortier ; finition pour obtention de l'état de surface		-
3.6	Etanchéité en film polyane	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de film transparent de protection des éléments BA en fondation contre l'infiltration ou la remonté des eaux.		-
IV	MENUISERIE METALLIQUE				
4.1	Pm1 Portes métallique en tôle pleine de 200 x 220	U	Ce prix rémunère la fourniture et la pose des portes, fenêtres, suivant détail du cahier de menuiserie. la fabrication sera en profilés de commerce en acier suivant les cas. Ils peuvent également être en tôle d'acier pliée si cela est spécifié dans les descriptions contenues dans le calepin joint au présent document. Equipment par : paumelle en acier avec bague en		

			laiton, par vantail ; verrous en acier à bascule de blocage sur vantail semi-fixe ; serrure de sûreté apparente, horizontale pour menuiseries métalliques		
4.2	Fm1 Fenêtres métallique en tôle pleine de 200 x 150	U	Dito 4.1		
V	CHARPENTE COUVERTURE				
5.1	Poutre en IPN140	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de pannes métalliques en IPN de 140 pour les différentes toitures selon plan de pose descriptif et toutes sujétions de pose. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro y compris toutes sujétions de pose.		
5.2	Panne en IPN de 80	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de pannes métalliques en IPN de 80 pour les différentes toitures selon plan de pose descriptif et toutes sujétions de pose. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro y compris toutes sujétions de pose.		
5.3	Ferme en cornière double de 50 et de portée 7,70 ml	U	Ce prix rémunère à l'UNITE la fourniture et la pose de la charpente métallique en double cornière de 50 pour une portée de 7.70 ml. Les assemblages des éléments orthogonaux tels que solives, pannes sur arbalétriers, etc. seront assuré par des cornière de 50 qui seront jumelées sur l'élément secondaire et qui seront boulonnées ou rivés sur les éléments porteurs et toutes sujétions de bonne exécution. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture glycéro.		
5.4	Console en cornière double de 50 et de portée de 3,2ml	U	Ce prix rémunère en mètre linéaire la fourniture et la pose d'une console métallique en double cornière de 50 de portée 3.20 ml conformément au plan de		-

			détail validé par l'ingénieur. Ce prix refferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		
5.5	Tôle bac galva.7/10ème y compris toutes sujétions	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de tôle bac galva 7/10ème y compris toutes sujétions de pose.		-
5.6	Faîtière en tôle alu y compris toutes sujétions	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire, la fourniture et la pose de la tôle faîtière en bac galva et toutes sujétions de pose. La tôle doit être résistante au vent, à la rouille.		-
5.7	Etanchéité entre mur acrotère et couverture	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire l'étanchéité en paxalu pour la protection de la jonction tôle et mur acrotère. Le relevé d'étanchéité sera protégé par un solin métallique.		-
VI	PEINTURES				
6.1	Peinture glycéro sur menuiserie métallique	m ²	<p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et l'application de peinture glycérophtalique sur métal, charpente, de type MARINELAC de Tchadipeint ou similaire après la deuxième couche d'antirouille comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● époussetage ● une couche de peinture glycérophtalique <p>Une couche de finition peinture glycérophtalique sur bois type MARINELAC ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● deux couches sur couches d'impression ● ponçage après chaque couche 		-
5.2	Peinture vinylique sur maçonnerie intérieure	m ²	Dito 5.1		-

Bordereau de prix unitaires des hangars d'étalage : site du Moyen Chari (Sarh)

N°	Désignation	U	Contenu des prestations	Prix unitaires en lettres	prix unitaires en chiffre
1.1	Installation et repli de chantier	ENS	<p>Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée du matériel et son déplacement sur site • La préparation des aires des installations, les baraques de chantier, les installations provisoires d'eau, d'électricité, de téléphone ; • Le stockage des matériaux ; • La construction des locaux de l'Entreprise : locaux sociaux du personnel, vestiaires et blocs sanitaires, bureaux, ateliers, magasins • Les frais de gardiennage • Les levés topographiques nécessaires aux études d'exécution • La démolition/démontage des hangars existants • Toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier • Les repliements des installations et matériels en fin de chantier 		-
1.2	Panneau de visibilité	U	Ce prix rémunère forfaitairement : La fourniture d'un panneau signalétique conformément au descriptif figurant dans le cahier de menuiserie.		-
I	TERRASSEMENT				
1.1	Nettoyage et implantation	ft	<p>Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du terrain, le décapage de la terre végétale sur 25 cm d'épaisseur sur les emprises et zones de circulation avec enlèvement et dépôt à la décharge publique, il rémunère aussi les déblais et 		-

			<p>remblais compacté jusqu'à la côte du projet et réglage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation et le piquetage des hangars, bacs à ordures et collecteurs suivant les indications du maître d'œuvre. 		
1.2	Fouilles en puits et rigole	m ³	Ce prix rémunère les travaux de terrassements au volume mesuré d'après le profil théorique (incluant le cas échéant, les surprofondeurs liées à la nature du sol) sans tenir compte des surlargeurs et surprofondeurs accidentelles. Il inclut l'entreposage de la terre excavée pour remblai ultérieur ou transport au dépôt.		-
1.3	Remblais des fouilles	m ³	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm.		-
1.4	Remblais sableux sous dallage	m ³	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm. Il comprend l'approvisionnement et le transport du sable de remblais.		-
II	BETONS ET BETONS ARMES				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg / m ³	m ³	Ce prix rémunère le nettoyage et réglage du fond de fouilles, la fourniture des matériaux constitutifs, le malaxage et la mise en œuvre du béton, au volume mesuré d'après la section théorique des fondations sur une épaisseur de 5 cm, sans tenir compte des surépaisseurs accidentelles.		-
2.2	Semelles en BA dosé à 350kg / m ³	m ³	Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur plans approuvés par le Maître d'œuvre. IL inclut:		-

			<ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et mise en œuvre des matériaux • le façonnage et mise en place des aciers (y compris les ligatures et les cales à béton) • la préparation et la mise en place des coffrages et leur enlèvement • le malaxage et la mise en œuvre du béton • le coffrage et le décoffrage • La protection et l'arrosage des ouvrages 		
2.3	Poteaux en fondation, en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2		-
2.4	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2		-
2.5	Béton armé pour dallage ép. 0,12 cm dosé à 350kg/m3	m ³	<p>Ce prix rémunère, au mètre cube, le volume théorique mesuré sur les plans approuvés par le Maître d'œuvre.</p> <p>Il inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des matériaux ; • Le façonnage des aciers (y/c les ligatures et les cales à béton) ; • La préparation et la mise en place des coffrages ; • Le malaxage et la mise en œuvre du bétonnage ; • Le coffrage et le décoffrage ; • La protection et l'arrosage des ouvrages • Joints sciés et traitement des joints profondeur 4cm et traitement des joints à la résine compatible avec revêtements de sols. 		-
2.6	Étale en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-
2.7	Banc en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5		-

III		MACONNERIE - ETANCHEITE			
3.1	Maçonnerie de soubassement en agglo plein de 20x20x40	m ²	Ce prix rémunère, au mètre carré, la maçonnerie théorique mesurée sur plans déduction faite des baies et ouvertures. Il inclut la fourniture des matériaux constitutifs et la pose des maçonneries hourdées au mortier de ciment.		-
3.2	Chape lisse	m ²	Ce prix rémunère à la surface mesurée sur plan, l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la chape de 4 cm d'épaisseur. Il inclut : préparation et nettoyage des supports ; fourniture des matériaux, préparation et mise en œuvre du mortier ; finition pour obtention de l'état de surface		-
3.3	Etanchéité en film polyane	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de film transparent de protection des éléments BA en fondation contre l'infiltration ou la remonté des eaux.		-
IV		CHARPENTE COUVERTURE			
4.1	Poteau métallique en IPN 140	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de poteaux métalliques en IPN de 140 y compris toutes sujétions de pose (assemblage de la platine, goujons, écrous,...) pour les hangars d'étalage. Ce prix referme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		
4.2	Poutre et raidisseur en IPN 100	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de poutres et raidisseurs métalliques en IPN de 100 y compris toutes sujétions de pose pour les hangars d'étalage. Ce prix referme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		
4.3	Ferme de portée 7,40 ml en cornière double de 50	U	Ce prix rémunère à l'UNITE la fourniture et la pose de la charpente métallique en double cornière de 50 pour une portée de 7.40 ml. Les assemblages des éléments orthogonaux tels que solives, pannes sur		

			arbalétriers, etc. seront assurés par des cornières de 50 qui seront jumelées sur l'élément secondaire et qui seront boulonnées ou rivées sur les éléments porteurs et toutes sujétions de bonne exécution. Ce prix comprend la fourniture et pose des goussets en cornière double de 50, peinture antirouille et les deux couches de peinture glycéro.		
4.4	Panne en IPN de 80	ml	Ce prix rémunère au MÈTRE LINEAIRE la fourniture et la pose de pannes métalliques en IPN de 80 pour les différentes toitures selon plan de pose descriptif et toutes sujétions de pose. Ce prix comprend la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		
4.5	Contreventement en cornière double de 50	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire la fourniture et la pose des contreventements en double cornière de 50 y compris toutes sujétions de pose conformément au plan de détail validé par l'ingénieur. Ce prix comprend la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		-
4.6	Tôle bac galva.7/10ème y compris toutes sujétions	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose de tôle bac galva 7/10 ^{ème} y compris toutes les sujétions de pose.		-
4.7	Faitière en tôle alu y compris toutes sujétions	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire, la fourniture et la pose de la tôle faitière en bac galva et toutes sujétions de pose. La tôle doit être résistante au vent, à la rouille.		-
I.	Réseaux				
I.1	Fouilles en tranchée (Terrassement, évacuation, remblaiement fond de fouilles)	m ³	Ce prix rémunère les travaux de terrassements au volume mesuré d'après le profil théorique (incluant le cas échéant, les surprofondeurs liées à la nature du sol) sans tenir compte des surlargeurs et surprofondeurs accidentelles. Il inclut l'entreposage de la		-

			terre excavée pour remblai ultérieur ou transport au dépôt et remblaiement de fond des fouilles.		
I.2	Remblais des fouilles en tranchées	m3	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés. Tout remblai des tranchées sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm.		-
I.3	Remblais technique sur buse métallique	m3	Ce prix rémunère au volume (après compactage) les remblais selon les plans ou profils mesurés d'une épaisseur minimale de 80cm sur la buse métallique et son réglage pour servir de voie de circulation. Il sera bien compacté et arrosé par couches successives de 20 cm		-
II.	Collecteur en BA dosé à 350kg/m3 pour évacuation des eaux usées				
II.1	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	Dito 2.1		-
II.2	Collecteur en BA dosé à 350kg/m3	ml	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la réalisation du collecteur BA pour l'évacuation des eaux de la plateforme du marché conformément aux plans approuvés par le Maître d'œuvre. Il inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des matériaux ; • Le façonnage des aciers (y/c les ligatures et les cales à béton) ; • La préparation et la mise en place des coffrages ; • Le malaxage et la mise en œuvre du bétonnage du radier et des parois verticales; • Le coffrage et le décoffrage ; • La protection et l'arrosage des ouvrages 		-
II.3	Grille métallique de protection amovible du collecteur en cornière de 50	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire la fourniture et la pose des grilles métalliques de protection du collecteur en double cornière de 50 conformément au plan de détail validé par l'ingénieur. Ce prix renferme		-

			la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro.		
II.4	Buse métallique Ø500	ml	Ce prix rémunère en mètre linéaire la fourniture et la pose d'une buse en tôle métallique d'épaisseur 5mm et de diamètre Ø500 sous chaussée conformément au plan de détail validé par l'ingénieur. Ce prix renferme la peinture antirouille et les deux couches de peinture Glycéro. L'épaisseur et la qualité de la tôle doivent être approuvées par le maître d'œuvre avant mise en œuvre.		-
II.5	Raccordement collecteur BA à la buse métallique	Fft	Ce prix rémunère forfaitairement le raccordement du collecteur BA à la buse métallique ;		-
II.6	Raccordement buse métallique au collecteur d'évacuation des eaux pluviales existant	Fft	Ce prix rémunère forfaitairement le raccordement de la buse métallique au collecteur d'évacuation des eaux pluviales de la ville;		-
II.7	Regards tampons de 40x40 en BA dosé à 350kg/m3	U	Dito 2.5		-
III.	Plateforme du marché				
III.1	Aménagement de la plateforme du marché	m ²	Ce prix rémunère au mètre carré la constitution de la plateforme du marché après mise à niveau du terrain par apport de matériaux type remblai (inclus compactage). Une pente sera réalisée vers les collecteurs et hors de la plateforme du marché		-
IV.	Bacs à ordures				
IV.1	Fouilles en puits et rigole	m ³	Dito 1.2 (centre d'apprentissage de métier)		

IV.2	Remblais des fouilles	m ³	Dito 1.3 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.3	Remblais sableux sous dallage	m ³	Dito 1.4 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.4	Béton de propreté dosé à 150Kg / m3	m ³	Dito 2.1 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.5	Semelles en BA dosé à 350kg / m3	m ³	Dito 2.2 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.6	Poteaux en fondation, en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.7	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.2 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.8	Poteaux élévation, BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.9	Béton armé pour dallage ép. 0,10 cm dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.7 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.10	Rampe d'accès en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.11	Chaînage haut en BA dosé à 350kg/m3	m ³	Dito 2.5 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.12	Maçonnerie de soubassement en aggro plein de 20x20x40	m ²	Dito 3.1 (centre d'apprentissage de métier)		
IV.13	Maçonnerie en aggro creux de 15x20x40	m ²	Dito 3.1 (centre d'apprentissage de métier)		

IV.14	Enduits intérieurs et extérieurs lisses	m ²	Dito 3.3 (centre d'apprentissage de métier)		
-------	---	----------------	---	--	--

CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

LOT 01 : CENTRE D'APPRENTISSAGE DE METIER

RECAPITULATIF

N°	LOT 01 : CENTRE D'APPRENTISSAGE DE METIER	Montant hors taxes (en FCFA)
1	Site du Hadjer Lamis (Mani)	
2	Site du Lac (Bol)	
TOTAL EN HT		

Arrêté le présent devis à la somme de : () FCFA en HT

Fait à..... Le.....

Le Directeur Général de l'entreprise

**CENTRE D'APPRENTISSAGE DE METIER DE LA PROVINCE DU HADJER
LAMIS**

N°	Désignation	Montant en FCFA HT
1	Installation du chantier et Panneau de visibilité	
2	Total travaux HT	
TOTAL HT SITE DU HADER LAMIS		

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX INSTALLATION ET PANNEAU

N°	Désignation	Unité	Quantité	P. Unitaire	Prix Total HT
1.1	Installation et repli de chantier	ENS	1,00		
1.2	Panneau de visibilité	U	1,00		
Total travaux					

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE METIER

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total fca HT
I	TERRASSEMENT				
1.1	Nettoyage et implantation	FF			

			1,00		
1.2	Fouilles en puits et rigole	m ³	96,60		
1.3	Remblais des fouilles	m ³	83,75		
1.4	Remblais sableux sous dallage	m ³	94,50		
Sous total I					
II	BETONS ET BETON ARMES				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg / m3	m ³	3,61		
2.2	Semelles en BA dosé à 350kg / m3	m ³	7,00		
2.3	Poteaux en fondation, en BA à 350kg/m3	m ³	2,24		
2.4	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	6,38		
2.5	Poteaux élévation, BA dosé à 350kg/m3	m ³	2,16		
2.6	Chaînage linteau en BA dosé à 350kg/m3	m ³	3,19		
2.7	Béton armé pour dallage ép. 0,12 cm dosé à 250kg/m3	m ³	25,20		
2.8	Appuis fenêtre en BA dosé à 350kg/m3	m ³	0,23		
2.9	Chaînage haut et rampant en BA dosé à 350kg/m3	m ³	4,11		
2.10	Voile décoratif en béton armé dosé à 350kg/m3	m ³	1,03		
2.12	Rampe d'accès en BA - entrée dosé à 350kg/m3	m ³	2,84		
2.13	Bêche en BA - entrée dosé à 350kg/m3	m ³	0,47		
2.14	Banc en BA - entrée dosé à 350kg/m3	m ³	1,94		
Sous total II					
III	MACONNERIE - ENDUIT-ETANCHEITE				
	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie de soubassement en agglo plein de 20x20x40	m ²	69,16		
3.2	Maçonnerie en agglo creux de 15x20x40	m ²	394,12		
	Enduit				
3.3	Enduit intérieur lisse	m ²	394,12		
3.4	Enduit extérieur type tyrolien	m ²	463,28		
3.5	Chape lisse	m ²	210,00		
	Etanchéité				
3.6	Etanchéité en film polyane	m ²	210,00		
Sous total III					

IV	MENUISERIES METALLIQUES				
4.1	Pm1 Portes métallique en tôle pleine de 200 x 220	U	3,00		
4.2	Fm1 Fenêtres métallique en tôle pleine de 200 x 150	U	6,00		
Sous total IV					
V	CHARPENTE ET COUVERTURE				
5.1	Poutre en IPN140	ml	30,60		
5.2	Panne en IPN 80	ml	428,40		
5.3	Ferme en cornière double de 50 et de portée 7,70 ml	U	6,00		
5.4	Console en cornière double de 50 et de portée de 3,2ml	U	6,00		
5.5	Tôle bac galva.7/10ème y compris toutes sujétions	m ²	341,80		
5.6	Faîtière en tôle alu y compris toutes sujétions	ml	30,60		
5.7	Etanchéité entre mur acrotère et couverture	ml	20,60		
Sous total V					
VI	PEINTURES				
6.1	Peinture Glycéro sur menuiserie métallique	m ²	62,40		
6.2	Peinture vinylique sur maçonneries intérieures	m ²	394,12		
Sous total VI					
Total Général bureau et salle de formation					

RECAPITULATIF

N°	Désignation des ouvrages	Coût total fca
I	TERRASSEMENT	
II	BETONS ET BETON ARMES	
III	MACONNERIE - ENDUIT-ETANCHEITE	
IV	MENUISERIES METALLIQUES ET BOIS	
V	CHARPENTE COUVERTURE ET PLAFONNAGE	
VII	PEINTURES	
TOTAL TRAVAUX HTT		

CENTRE D'APPRENTISSAGE DE METIER DE LA PROVINCE DU LAC

N°	Désignation	Montant en FCFA HT
1	Installation du chantier et Panneau de visibilité	
2	Total travaux HT	
TOTAL HT SITE DU LAC		

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX INSTALLATION ET PANNEAU

N°	Désignation	Unité	Quantité	P. Unitaire	Prix Total HT
1.1	Installation et repli de chantier	ENS	1,00		
1.2	Panneau de visibilité	U	1,00		
Total travaux					

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE METIER

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total fcfa HT
I	TERRASSEMENT				
1.1	Nettoyage et implantation	FF	1,00		
1.2	Fouilles en puits et rigole	m ³	96,60		
1.3	Remblais des fouilles	m ³	83,75		
1.4	Remblais sableux sous dallage	m ³	94,50		
Sous total I					
II	BETONS ET BETON ARMES				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg / m3	m ³	3,61		
2.2	Semelles en BA dosé à 350kg / m3	m ³	7,00		
2.3	Poteaux en fondation, en BA à 350kg/m3	m ³	2,24		
2.4	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	6,38		
2.5	Poteaux élévation, BA dosé à 350kg/m3	m ³	2,16		
2.6	Chaînage linteau en BA dosé à 350kg/m3	m ³	3,19		
2.7	Béton armé pour dallage ép. 0,12 cm dosé à 250kg/m3	m ³	25,20		
2.8	Appuis fenêtre en BA dosé à 350kg/m3	m ³	0,23		
2.9	Chaînage haut et rampant en BA dosé à 350kg/m3	m ³	4,11		
2.10	Voile décoratif en béton armé dosé à 350kg/m3	m ³			

			1,03		
2.12	Rampe d'accès en BA - entrée dosé à 350kg/m3	m ³	2,84		
2.13	Bêche en BA - entrée dosé à 350kg/m3	m ³	0,47		
2.14	Banc en BA - entrée dosé à 350kg/m3	m ³	1,94		
Sous total II					
III	MACONNERIE - ENDUIT-ETANCHEITE				
	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie de soubassement en agglo plein de 20x20x40	m ²	69,16		
3.2	Maçonnerie en agglo creux de 15x20x40	m ²	394,12		
	Enduit				
3.3	Enduit intérieur lisse	m ²	394,12		
3.4	Enduit extérieur type tyrolien	m ²	463,28		
3.5	Chape lisse	m ²	210,00		
	Etanchéité				
3.6	Etanchéité en film polyane	m ²	210,00		
Sous total III					
IV	MENUISERIES METALLIQUES				
4.1	Pm1 Portes métallique en tôle pleine de 200 x 220	U	3,00		
4.2	Fm1 Fenêtres métallique en tôle pleine de 200 x 150	U	6,00		
Sous total IV					
V	CHARPENTE ET COUVERTURE				
5.1	Poutre en IPN140	ml	30,60		
5.2	Panne en IPN 80	ml	428,40		
5.3	Ferme en cornière double de 50 et de portée 7,70 ml	U	6,00		
5.4	Console en cornière double de 50 et de portée de 3,2ml	U	6,00		
5.5	Tôle bac galva 7/10ème y compris toutes sujétions	m ²	341,80		
5.6	Faîtière en tôle alu y compris toutes sujétions	ml	30,60		
5.7	Etanchéité entre mur acrotère et couverture	ml	20,60		
Sous total V					
VI	PEINTURES				
6.1	Peinture Glycéro sur menuiserie métallique	m ²	62,40		
6.2	Peinture vinylique sur maçonneries intérieures	m ²	394,12		
Sous total VI					
Total Général bureau et salle de formation					

RECAPITULATIF

N°	Désignation des ouvrages	Coût total fcfa
I	TERRASSEMENT	
II	BETONS ET BETON ARMES	
III	MACONNERIE - ENDUIT-ETANCHEITE	
IV	MENUISERIES METALLIQUES ET BOIS	
V	CHARPENTE COUVERTURE ET PLAFONNAGE	
VII	PEINTURES	
TOTAL TRAVAUX HTT		

LOT 02 : REHABILITATION DES HANGARS D'ETALAGE DU MARCHE YALNAS A SARH

N°	Désignation	Montant en FCFA HT
1	Installation du chantier et Panneau de visibilité	
2	Total travaux de construction de deux hangars HT	
3	Total travaux d'aménagement HT	
TOTAL HT		

Arrêté le présent devis à la somme de : () FCFA en HT

Fait à..... Le.....

Le Directeur Général de l'entreprise

REHABILITATION DES HANGARS D'ETALAGE DU MARCHE YALNAS A SARH

N°	Désignation	Montant en FCFA HT
1	Installation du chantier et Panneau de visibilité	
2	Total travaux HT pour deux hangars d'étalage	
3	Total travaux d'aménagement HT	
TOTAL HT		

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX INSTALLATION ET PANNEAU

N°	Désignation	Unité	Quantité	P. Unitaire	Prix Total HT
1.1	Installation et repli de chantier	ENS	1,00		
1.2	Panneau de visibilité	U	1,00		
Total travaux					

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES HANGARS D'ETALAGE

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total fcfa HT
I	TERRASSEMENT				
1.1	Nettoyage et implantation	Fft	1,00		
1.2	Fouilles en puits et rigole	m ³	78,83		
1.3	Remblais des fouilles	m ³	70,74		
1.4	Remblais sableux sous dallage	m ³	68,64		
Sous total I					
II					
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg / m3	m ³	2,81		
2.2	Semelles en BA dosé à 350kg / m3	m ³	4,00		
2.3	Poteaux en fondation, en BA dosé à 350kg/m3	m ³	1,28		
2.4	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	5,78		
2.5	Béton armé pour dallage ép. 0,12 cm dosé à 350kg/m3	m ³	23,53		
2.6	Etale en BA dosé à 350kg/m3	m ³	5,06		
2.7	Banc en BA dosé à 350kg/m3	m ³	2,70		
Sous total II					
III	MACONNERIE - ETANCHEITE				
	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie de soubassement en agglo plein de 20x20x40	m ²	53,69		
3.2	Chape lisse	m ²	196,10		
3.3	Etanchéité en film polyane	m ²	196,10		
Sous total III					
IV	CHARPENTE ET COUVERTURE				
4.1	Poteau métallique en IPN 140	ml	64,00		
4.2	Poutre et raidisseur en IPN 100	ml	135,60		
4.3	Ferme de portée 7,40 ml en cornière double de 50	U	7,00		
4.4	Panne en IPN de 80	ml	265,00		
4.5	Contreventement en cornière double de 50	ml	54,00		
4.6	Tôle bac galva.7/10ème y compris toutes sujétions	m ²	204,05		

4.7	Faîtière en tôle alu y compris toutes sujétions	ml	26,50	
Sous total IV				
Total Général hangar d'étalage HT				

RECAPITULATIF

N°	Désignation des ouvrages	Coût total fcfa
I	TERRASSEMENT	
II	BETONS ET BETON ARMES	
III	MACONNERIE -ETANCHEITE	
IV	CHARPENTE ET COUVERTURE	
TOTAL TRAVAUX HT		
TOTAL TRAVAUX HT POUR DEUX MARCHES		

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total fcfa HT
I	Réseaux				
I.1	Fouilles en tranchée (Terrassement, évacuation, remblaiement fond de fouilles)	m3	59,28		
I.2	Remblais des fouilles en tranchées	m3	36,48		
I.3	Remblais technique sur buse métallique	m3	14,40		
Sous-total réseaux					
II	Caniveaux en BA dosé à 350kg/m3 pour évacuation des eaux usées				
II.1	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	3,00		
II.2	Caniveau en BA dosé à 350kg/m3	ml	60,00		
II.3	Grille métallique de protection amovible des caniveaux en cornière de 50	ml	60,00		
II.4	Buse métallique Ø500	ml	12,00		
II.5	Raccordement caniveaux BA à la buse métallique	Fft	1,00		
II.6	Raccordement buse métallique au collecteur d'évacuation des eaux pluviales existant	Fft	1,00		
II.7	Regards tampons de 60x60 en BA dosé à 350kg/m3	U	3,00		
Sous-total caniveaux					

III	Plateforme du marché				
III.1	Aménagement de la plateforme du marché en remblai	m ²	600,00		
Sous-total plateforme du marché					
IV	Bacs à ordures				
IV.1	Fouilles en puits et rigole	m ³	10,54		
IV.2	Remblais des fouilles	m ³	10,54		
IV.3	Remblais sableux sous dallage	m ³	8,93		
IV.4	Béton de propreté dosé à 150Kg / m3	m ³	0,62		
IV.5	Semelles en BA dosé à 350kg / m3	m ³	0,51		
IV.6	Poteaux en fondation, en BA dosé à 350kg/m3	m ³	0,32		
IV.7	Longrines en BA dosé à 350kg/m3	m ³	1,01		
IV.8	Poteaux élévation, BA dosé à 350kg/m3	m ³	0,18		
IV.9	Béton armé pour dallage ép. 0,10 cm dosé à 350kg/m3	m ³	1,79		
IV.10	Rampe d'accès en BA dosé à 350kg/m3	m ³	1,20		
IV.11	Chaînage haut en BA dosé à 350kg/m3	m ³	0,68		
IV.12	Maçonnerie de soubassement en agglo plein de 20x20x40	m ²	10,99		
IV.13	Maçonnerie en agglo creux de 15x20x40	m ²	25,20		
IV.14	Enduits intérieurs et extérieurs lisses	m ²	61,39		
Sous-total un bac à ordures					
Sous-total deux bacs à ordures					
TOTAL TRAVAUX AMENAGEMENT HT					

SECTION 5B : Autres exigences connexes

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	Other DDP
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Voir les différents sites décrits dans le cahier de charges
Exigences en matière d'installation	Voir les descriptions techniques dans le cahier de charges et le cadre de devis quantitatif et estimatif
Période de garantie	Un (01) an
Conditions de paiement <i>(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)</i>	Other (pls. specify) : 20 % avance de démarrage (à cautionner) ; - 55% à la réalisation de 60% des travaux (moins l'avance perçue) ; - 45% à la réception provisoire sous présentation d'une caution de retenue de garantie de 10% à restituer à la réception définitive.
Conditions de versement du paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Acceptation écrite des travaux basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres

SECTION 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire G : Validité de la garantie de soumission	
▪ [Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	<input type="checkbox"/>

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix (CDQE)	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une	[Compléter]

appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant ▪ Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l'environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique ▪ Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration ▪ Licences d'exportation le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document susréféréncé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

<input type="checkbox"/> Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			

	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Note au PNUD [DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ AVANT DE POSTER] :

Veuillez vous assurer que les informations ci-dessous sont adéquates conformément aux spécifications techniques, et supprimer les aspects non exigés

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.

- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.
- 2.6 **Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a.** Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison <i>(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)</i>	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. <i>(indiquer tout élément applicable et le joindre)</i>	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>			

Autres services et exigences connexes <i>(sur la base des informations fournies dans la section 5b)</i>	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>	
par exemple conditions de livraison			
Garantie			
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.

3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i>
	[insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i>
	[insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i>
	Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Note au PNUD [DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ AVANT DE POSTER] :

Le format indiqué dans les pages qui suivent est proposé à titre de guide pour l'établissement du barème de prix pour la fourniture des biens. Il inclut des dépenses spécifiques, qui peuvent être ou non requises ou applicables, mais indiquées à titre d'exemple. Il doit être modifié à l'aide d'une liste appropriée détaillée qui reflète les biens et services connexes pour respecter les exigences spécifiques et assurer la comparaison égale des offres. En ce qui concerne les travaux civils, le détail quantitatif estimatif doit être utilisé comme un barème de prix.

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Frais de FCA, le cas échéant					
Sous-total du FCA pour l'offre (Incoterms 2010) (veuillez indiquer l'aéroport international du FCA) :					
Frais de transport et de livraison					
Total de l'offre de RDA, RPD, RLD, déchargés ou dégagés, lieu, pays (Incoterms 2010)					
Installation					
Formation					
Garantie					
Après-vente					
TOTAL GÉNÉRAL					

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

**(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.
Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)**

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire] que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du [Cliquer ici pour entrer la date](#) pour la fourniture de biens et services au titre de *[Insérer nom des biens et services]* (ci-après l'« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
- b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
- c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
- d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné]* sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]